

CAP
EN 2 ANS

Coiffure

Que fait l'employé d'un salon de coiffure?

- IL ACCUEILLE LA CLIENTÈLE.
- IL CONSEILLE ET IDENTIFIE LES BESOINS DU CLIENT.
- IL EXPLOITE ET COMPLÈTE LES FICHES CLIENTS.
- IL CONSEILLE LE CLIENT SUR LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DE SES CHEVEUX À DOMICILE.
- IL RÉALISE DES COUPES, COLORATIONS, MÈCHES, PERMANENTES, DÉFRISAGES, BRUSHINGS, COIFFAGES
- IL MAÎTRISE LES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES DU CHEVEU, LES ANOMALIES ET LES DIVERSES MALADIES DU CHEVEU ET DU CUIR CHEVELU.
- IL TRAITE ET APPORTE LES SOINS ADAPTÉS À UNE CHEVELURE.
- IL MAÎTRISE LA TECHNOLOGIE DES OUTILS ET DU MATÉRIEL.
- IL RESPECTE LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ.
- IL MAÎTRISE LES TECHNIQUES DE VENTE.



Quelles sont les qualités requises?

● Rigueur

● Sens artistique, créativité

● Sens des contacts et de l'accueil

● Habileté manuelle

● Aptitude au commerce

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE est un diplôme qui donne à son titulaire une **qualification** d'ouvrier qualifié qui garantit et atteste de la maîtrise des techniques, du savoir-faire professionnel.

La formation associe un **enseignement général** et **formation professionnelle théorique et pratique**. L'enseignement général occupe 20 h par semaine. L'enseignement technique et pratique occupe 15 h par semaine.

LYCÉE PROFESSIONNEL ANTOINE LOMET - 221 AVENUE D'ITALIE - 47000 AGEN - TÉL. 05 53 47 06 07 - FAX 05 53 47 30 21



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

